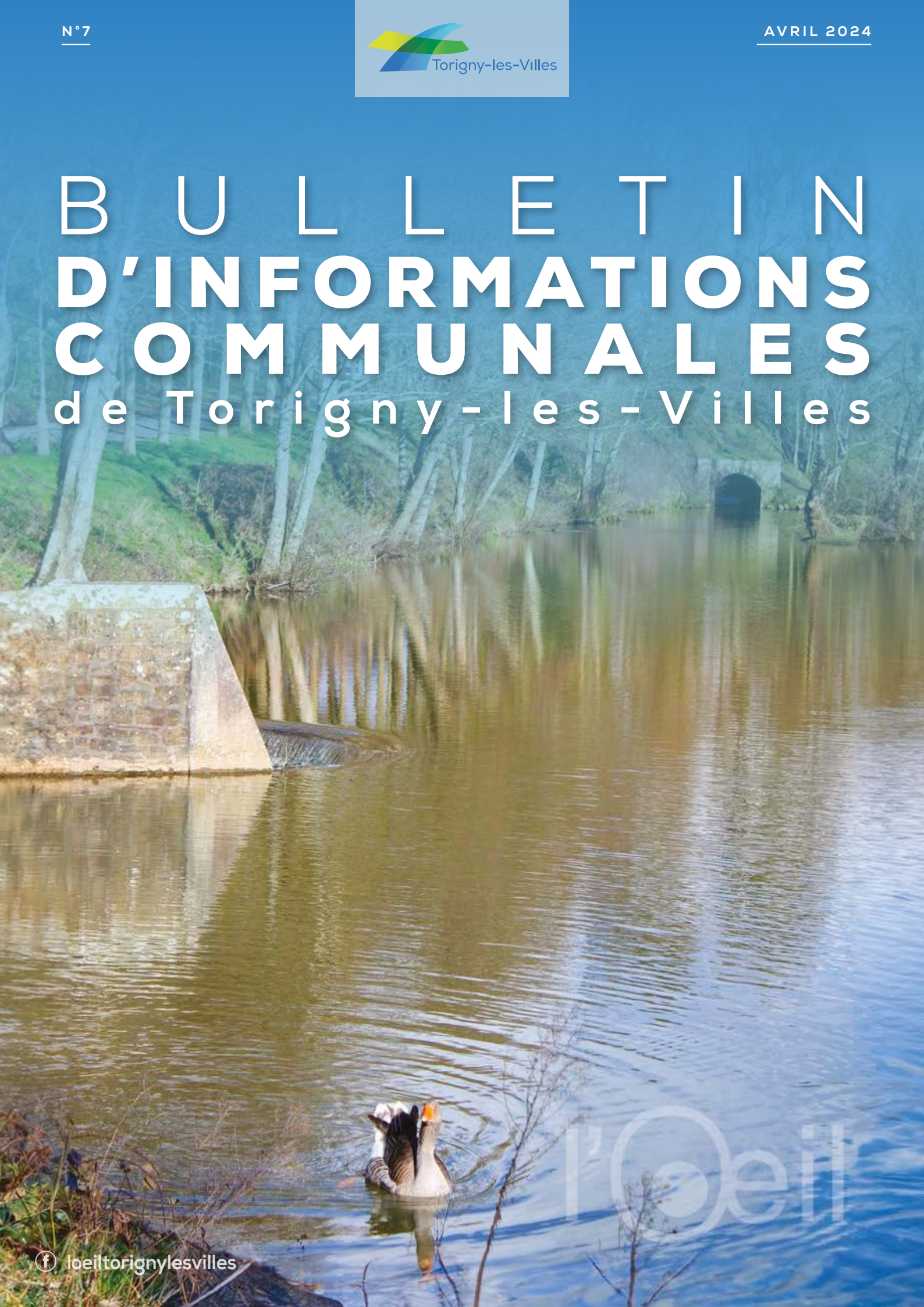


BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES de Torigny-les-Villes



ÉDITO

Chers habitants de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes,



Vous allez parcourir le 7^{ème} bulletin d'informations communales.

Eh oui le 7^{ème} depuis le début de la mandature.

En tant que maire, je souhaite vous faire part de mon inquiétude liée à une série d'événements majeurs tant au niveau national qu'international.

- La promulgation de lois importantes concernant la transition écologique et la lutte contre le changement climatique non financée.
- La reprise économique post pandémie, avec des efforts soutenus pour relancer l'emploi et soutenir les entreprises locales.
- Un jour, il faudra rembourser la dette ; et les collectivités locales sont déjà dans le viseur en étant les premiers investisseurs dans les travaux publics.
- Les manifestations et débats autour des questions de justice sociale, de diversité et d'inclusion, témoignant de notre engagement envers une société juste et équitable pour tous. 1 milliard de dégâts en France en quelques mois.

À l'échelle mondiale, des événements majeurs ont également retenu notre attention :

- La Conférence des Nations unies sur le climat (COP) qui a mis en lumière l'urgence d'agir contre le changement climatique et la nécessité d'une action collective.
- Les tensions géopolitiques persistantes, notamment dans des régions comme l'Europe de l'Est et le Moyen-Orient, en mer de Chine, soulignant l'importance de la diplomatie et du dialogue pour maintenir la paix et la stabilité.
- Les avancées technologiques majeures, telles que les progrès dans le domaine de l'intelligence artificielle et de l'exploration spatiale, ouvrant de nouvelles perspectives pour l'humanité.
- Les crises humanitaires et les conflits armés, rappelant l'importance de la solidarité internationale et de l'aide aux populations vulnérables.

Au niveau local, je tiens à exprimer ma profonde gratitude au personnel communal pour leur dévouement et leur travail. Leur engagement envers notre communauté est exemplaire et constitue le fondement de notre réussite collective.

Je tiens également à remercier les élus du conseil municipal pour leur collaboration et leur engagement envers le bien-être de tous nos concitoyens.

Malgré les défis auxquels nous avons été confrontés, notamment les lourdeurs administratives, l'inflation normative, les difficultés du commerce local, la pénurie de médecins, les problèmes de logement et le coût de l'entretien du patrimoine communal, des voiries, nous avons maintenu notre cap sans augmenter les impôts. L'année 2024 sera une année festive avec tout de même quelques craintes vis-à-vis de la sécurité lors du 80^{ème} anniversaire du débarquement, des Jeux Olympiques ou encore de la Coupe d'Europe de Football. Nous risquons d'être pénalisés pour la sécurité de nos propres événements puisque les ressources seront concentrées sur les événements d'importances.

Nous avons également investi de manière significative dans l'intérêt général, en soutenant des projets visant à améliorer la qualité de vie de nos citoyens, l'équité, la sécurité et à promouvoir le développement durable.

Nous avons également fait de la programmation sur plusieurs années. En effet, les orientations données pour les différents financeurs changent en permanence, il nous faut avoir des projets prêts à démarrer au moment le plus opportun. Bref il est utile de prendre du recul sur les événements afin de prendre les meilleures décisions possibles.

Je n'oublie pas les différentes générations* qui vivent à Torigny-les-Villes qui n'ont pas toutes les mêmes attentes de la collectivité. Il faut les écouter afin de faciliter la cohabitation et bien vivre ensemble. Ceci commence par le respect. Ce sujet sera le grand défi pour les années futures.

Ensemble, nous avons surmonté de nombreux obstacles et nous sommes résolus à continuer à travailler ensemble pour construire un avenir meilleur pour notre commune.

Merci à tous pour votre soutien.

Bien cordialement,

Mickaël Grandin,

Maire de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes.

* Les sociologues distinguent la société du 21^{ème} siècle en plusieurs générations :

- ➔ Les Baby-boomers, personnes nées entre 1946 et 1965,
- ➔ La génération x, personnes nées entre 1965 et 1980,
- ➔ La génération y, personnes nées entre 1980 et 2000,
- ➔ La génération z, personnes nées entre 2000 et 2010.
- ➔ La génération Alpha, personnes nées à partir de 2010 à aujourd'hui.

ÉCOLES ET JEUNES



TRAVAUX DES ÉCOLES

Joseph MORICET

➤ A l'école maternelle, des travaux de menuiseries ont été réalisés (changement de fenêtres et de portes). Pour la sécurité des enfants, **un portail et un portillon ont été posés. Du mobilier a également été acheté** (tables, chaises).

↳ L'investissement pour l'école maternelle Joseph MORICET est de 36 779,93 €

Un nouveau jeu a été installé à l'école primaire. Le coût du jeu ainsi que le sol et sa pose est de 17 067,32 €



Arthur LE DUC

➤ Du mobilier a été acheté (tables et chaises). Le préau a été réparé. Des travaux pour la pose de la fibre ont été réalisés pour une mise en fonction début 2024.

↳ Le coût de l'investissement pour l'école Arthur LE DUC est de 110 545,81 €, dont 56 131,14 € pour la fibre.

RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DU CONSEIL DES JEUNES

En effet, le mercredi 4 Octobre 2023, les enfants du conseil de jeunes ont participé et contribué à l'élection de super papi et super mamie avec les jeunes de la MFR de Condé-Sur-Vire présents pour accompagner les participants.



EFFECTIFS ÉCOLES ET COLLÈGE 2023-2024	École ARTHUR LE DUC	
	Maternelle	Élémentaire
	73	117
	Total : 189 élèves pour 8 classes	
	École JOSEPH MORICET	
	Maternelle	Élémentaire
	55	103
	Total : 158 élèves pour 7 classes	
	École du SACRÉ CŒUR	
	Maternelle	Élémentaire
50	103	
Total : 153 élèves pour 7 classes		
Collège ALBERT CAMUS		
Total : 539 élèves pour 7 classes		
Total des élèves sur la commune : 1039 Élèves		

La rentrée des classes de septembre 2023 à Torigny-les-Villes, s'est déroulée sous un soleil radieux.



Le conseil de jeunes souhaitait créer des rencontres intergénérationnelles. Nous avons trouvé un partenariat avec la maison de retraite de Torigny-les-Villes que nous remercions.

Le mercredi 6 décembre 2023, le conseil des jeunes a participé à un atelier cuisine avec les résidents de la maison de retraite. Ils sont allés de chambre en chambre pour convier les résidents à l'atelier. Ils ont confectionné deux gâteaux qu'ils ont dégusté au goûter après une après-midi festive avec les résidents et le centre aéré de Torigny-les-Villes.

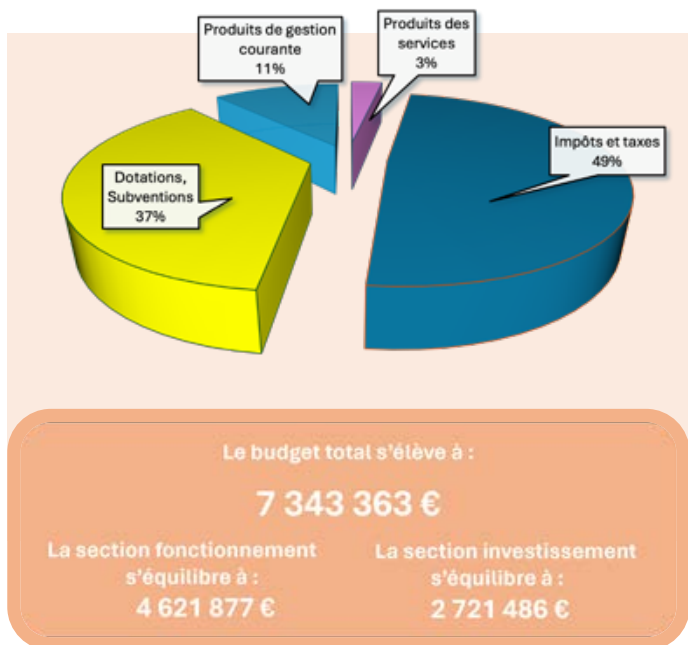


BUDGET 2024

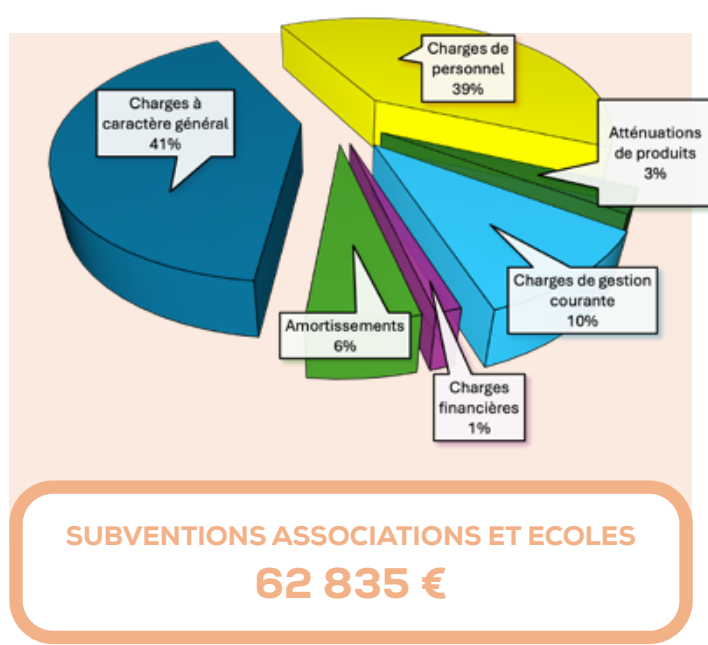
Le Conseil Municipal a approuvé, le 19 mars dernier, le budget primitif 2024.

Ce budget a été construit à la suite du débat d'orientations budgétaires en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en investissant dans des travaux de modernité pour la commune.

Recettes de fonctionnement 2024



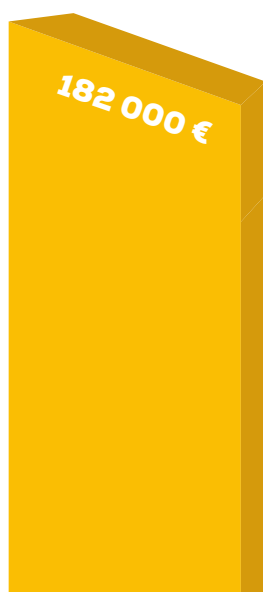
Dépenses de fonctionnement 2024



En 2024, il reste des travaux à réaliser du budget 2023.



Mur Grimaldi



Vidéoprotection



Fonds de concours de l'Agglo



Effacement de réseaux

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS



Musée

28 000 €

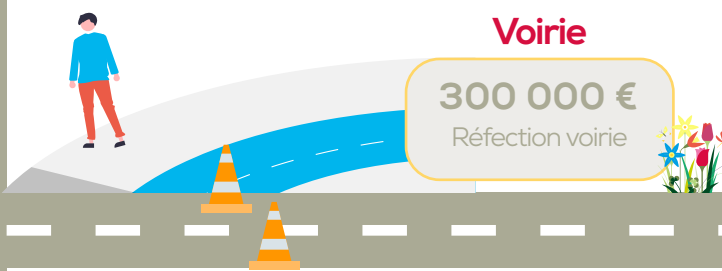
Restauration
toiles et éclairage



Écoles

56 600 €

Stores, préau et
informatique



Voirie

300 000 €

Réfection voirie

Éclairage public

110 000 €

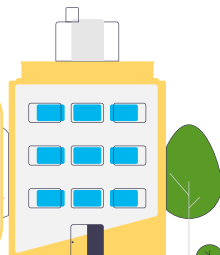
Passage en LED de l'éclairage
public



Ancienne école de Giéville

150 000 €

Réhabilitation en espace
convivialité, garderie et
espace connecté



Logements communaux

50 000 €

Isolations, travaux

Cimetières

20 000 €

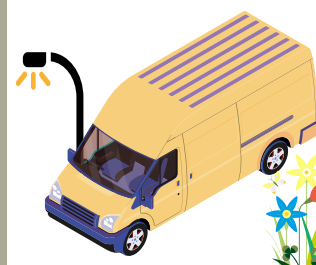
Achat columbariums, pose
gâche électrique et achat
terrain agrandissement
cimetière Guilberville



Mur Grimaldi

73 000 €

Complément
mur tranche 1



Services techniques

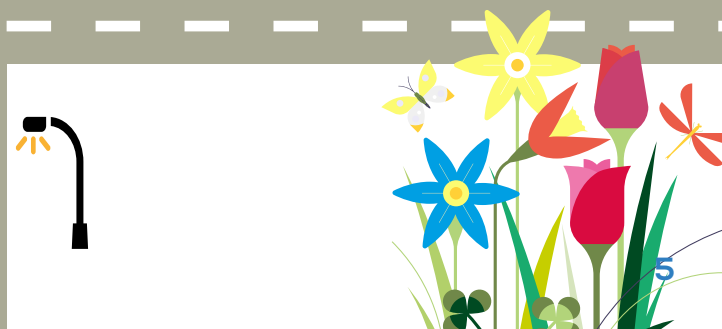
43 000 €

Changement véhicule
de service

Château

18 500 €

Projecteurs et vidéoprojecteur
salle de spectacle et
vidéoprojecteur salle de bal.



TRAVAUX ET VOIRIES



LA SÉCURISATION DES PASSAGES PROTÉGÉS

La sécurisation des passages piétons est une priorité pour la commune de Torigny-les-Villes en 2023.

Plusieurs secteurs de la commune nouvelle sont concernés :

- ➔ Carrefour Rue Havin / Rue Thiers
- ➔ Carrefour Rue de la République / Place de l'Orangerie
- ➔ Rue de la République
- ➔ Rue du Dr Bucaille
- ➔ Rue Leprovost / Rue Dugage
- ➔ Rue de la République (face école)
- ➔ Route de saint Jean
- ➔ Rue du Couvent et maison des associations
- ➔ Rue Victor Hugo (au niveau du restaurant)
- ➔ Chemin de la Bigne
- ➔ École Joseph Moricet
- ➔ Bourg de Guilberville (secteur boulangerie)
- ➔ Garderie de Giéville

Les terrassements des passages bateaux et la reprise des enrobés dans le carrefour central ont été réalisés par l'entreprise COLAS.

La pose de dalles podotactiles, de potelets PM, et la création de passages piétons en résine ont été réalisés par l'entreprise URBASIGN. Ces entreprises sont implantées localement.

Des barrières type Croix de Saint-André ont été posées au niveau des écoles Arthur Le Duc et Joseph Moricet ainsi que dans le bourg de Guilberville.



La somme engagée pour ces travaux est de 70 000 €. Une subvention d'amendes de Police du Département de 12 877 € a été perçue. Le reste à charge à la commune est de 57 123 €.

SOCIAL ET LOGEMENT

CHARTRE BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE 2024

Les conditions d'attribution d'une bourse au permis de conduire d'une somme de 500 € :

- ➔ Habiter la commune nouvelle depuis au moins 2 ans,
- ➔ Apprendre avec l'une des Auto-Ecoles de Torigny-Les-Villes,
- ➔ Avoir son code,
- ➔ Être éligible aux conditions de ressources selon le revenu pour l'ensemble du foyer (Voir tableau ci-contre).



En contrepartie le(a) bénéficiaire s'engage à réaliser une mission au sein de la collectivité d'une durée de 25 heures, dans les 6 mois suivant la signature de la Charte des engagements entre la ville et le bénéficiaire. En 2023, 2 bourses au permis ont été accordées.

Nombre de personnes par foyer	Conditions de ressources selon le revenu de l'ensemble du foyer
1 personne	18 113 €
2 personne	24 190 €
3 personne	29 089 €
4 personne	35 119 €
5 personne	41 312 €
6 personne	46 560 €
Personne supplémentaire	5193 €

Référence Manche Habitat 2024, -20%



Plafonds de ressources annuelles 2024

Ce plafond est à retenir en vue de l'attribution des logements locatifs sociaux

Ressources de référence : Avis d'impôt sur le revenu de 2022 reçu des Services Fiscaux en 2023 sur lequel figure le revenu fiscal de référence (code mentionné : 25)



Carentan-Les-Marais (Carentan)

Revenus de l'ensemble des personnes vivant au foyer							
Composition de la famille	personne seule	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	par personne supplémentaire
Plafond de ressources	22 642 €	30 238 €	36 362 €	43 899 €	51 641 €	58 200 €	6 492 €
Catégorie de ménage	1	2	3	4	5	6	

Barème relatif au P.L.A. très social, au P.L.A. d'intégration, au P.L.A. à loyer minoré

Revenus de l'ensemble des personnes vivant au foyer							
Composition de la famille	personne seule	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	par personne supplémentaire
Plafond de ressources	12 452 €	18 143 €	21 818 €	24 276 €	28 404 €	32 010 €	3 569 €
Catégorie de ménage	1	2	3	4	5	6	

Catégorie de ménage	Nombre de personnes composant le ménage
1	Une personne seule.
2	Deux personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages, - ou une personne seule en situation de handicap*.
3	Trois personnes, - ou une personne seule avec une personne à charge, - ou jeune ménage sans personne à charge **, - ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap*.
4	Quatre personnes, - ou une personne seule avec deux personnes à charge, - ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap*.
5	Cinq personnes, - ou une personne seule avec trois personnes à charge, - ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap*.
6	Six personnes, - ou une personne seule avec quatre personnes à charge, - ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap*.

* La personne en situation de handicap est celle titulaire de la carte «mobilité inclusion» portant la mention «invalidité» prévue à l'article L 241-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

** Il s'agit soit du couple marié, soit du couple titulaire d'un PACS, soit du couple vivant en concubinage, dont la somme des âges révolus des deux conjoints (signataires du contrat) le composant est au plus égale à cinquante-cinq ans.



Pont-Hébert



RÉTROSPECTIVE

4 OCTOBRE

Super Mamie



Élection de super mamie et super papi à l'Ehpad de Torigni-sur-Vire, en partenariat avec le conseil des jeunes de Torigny-les-Villes.

21 résidents se sont mis sur leur 31 pour le défilé.

Un goûter a clôturé cette journée.

6 OCTOBRE

Concours maisons fleuries



Remise des lots au concours des maisons fleuries et des potagers. 39 personnes ont participé.

28 OCTOBRE

Trail des Roches du Ham



Le traditionnel trail s'est déroulé sous un temps pluvieux. Bravo aux organisateurs et aux 764 coureurs.

5 NOVEMBRE

Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés, réunissant 300 personnes.



Mise à l'honneur de nos doyens :

Mme LESOUÉF Jacqueline de Giéville, 96 ans

M. LAFOSSE Fernand de Torigni-sur-Vire, 99 ans.

9 NOVEMBRE

Réunion des acteurs économiques



La municipalité a reçu environ 60 acteurs économiques.

Monsieur le Maire a présenté plusieurs dossiers depuis 2020. Certains sont terminés et d'autres en cours.

11 NOVEMBRE

Commémoration



5 NOVEMBRE

Les 10 ans de la médiathèque



18 NOVEMBRE

Festival de la viande



Avec la présence de 279 bovins et 3000 entrecôtes dégustées.

5 DÉCEMBRE

Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France »



Cette année la cérémonie a eu lieu dans la commune déléguée de Brectouville et un recueillement à Guilberville.

10 DÉCEMBRE

Arbre de Noël de la municipalité



La municipalité a offert un spectacle aux enfants avec la présence du père Noël. L'après-midi s'est clôturé par un goûter. Les enfants sont repartis avec leur sachet de bonbons.

22 DÉCEMBRE

Marché de Noël



Inauguration du marché du Noël avec la nouvelle équipe UACAI. 44 exposants étaient présents.

9 JANVIER

Galette des rois



La municipalité a souhaité les vœux aux habitants de Torigny-les-Villes en partageant la galette des rois.

19 JANVIER

Sportifs de Torigny

Mise à l'honneur des sportifs de Torigny-les-Villes. Remise de 20 médailles et 5 coupes.



25 JANVIER

100 ans de Mme MADELAINE



Mme MADELAINE Suzanne, originaire de Guilberville, a été mise à l'honneur à la demande de sa famille, pour fêter ses 100 ans en présence d'élus et de ses amis.

31 JANVIER

Remise des clés



Remise des clés aux 6 nouveaux locataires de Manche Habitat. Rue des Socs, lotissement les Sillons de Guilberville.

1^{ER} FÉVRIER

Inauguration de la plaque de John DRUMMOND



En compagnie d'élus et de membres de l'association 35^{ème} Santa Fé, ainsi que de Robert DRUMMOND de Caroline du Sud et de son fils (en visioconférence), s'est déroulée à Giéville l'inauguration de la plaque commémorative en l'honneur de John DRUMMOND, aviateur de l'US Air Force.

DROIT D'EXPRESSION

Quelques sujets nous paraissent importants à évoquer.

En premier lieu, avec un automne et un hiver pluvieux l'état de nos rues et de nos routes communales ne s'est pas amélioré. La nature ne s'est pas mise en dormance, et nos rues ont verdi comme jamais. L'absence de débarrassage des routes rend celles-ci dangereuses.

Nous noterons aussi l'impatience des riverains proches de la Friche Doublet. La question du délai d'intervention pour sécuriser ce quartier est dans la tête de chacun. Que sera-t-il fait pour rendre notre commune plus attrayante ?

La transition énergétique n'est pas au rendez-vous des projets communaux à venir. Ne faudrait-il pas profiter des aides actuelles pour engager des travaux dans certains bâtiments (écoles dans des locaux anciens, château...)?

Bien qu'étant le fer de lance de la campagne électorale de la liste en place, l'information communale n'est pas reçue de la même manière par tout le monde. Les citoyens n'utilisant pas les réseaux sociaux et internet ne sont pas mis au courant de la vie municipale. Les tableaux lumineux ne suffisent pas à ce manque d'information. Ce manque de communication ne donne pas l'occasion à tous les Torignais de profiter de ce qui est proposé (par exemple les vœux du maire n'ont pas été relayés comme il aurait fallu qu'il le soit. Même les membres du conseil municipal n'ont pas eu cette information !).

Nous restons à votre écoute par mail :
unprojetquinousrapproche@gmail.com
 ou par téléphone au **06 46 46 94 57**

Rachel COUTARD, Bernard GROS, Christine LESOUEF, Gilbert PIÉDAGNEL et Brigitte RICHE.

MAI



SAM 18 et **DIM 19** | **Camp Notley, reconstitution du camp US et civil** | 35th Santa Fe Division In Normandy
Ouverture du camp au public à 11h, bal **gratuit le samedi soir**, buvette et restauration sur place. À **Guilberville**.



DIM 19 | **La libération en chansons** | Torigny-les-Villes
«CHARLY M» vous fera voyager dans le temps avec des anecdotes et des chansons de 1940 à 1950. Goûter offert. **Le 19 mai à 15h, Château de Torigny-sur-Vire**. Gratuit, inscription en mairie.

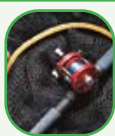


VEN 24 | **Le rêve de Mercier** | Association culturelle
Pièce de théâtre d'Alain Pastor
À 20h30, Château de Torigny-sur-Vire.



JEU 30 | **Randonnée pédestre** | Club de l'amitié de Guilberville

JUIN



DIM 02 | **Fête de la pêche** | La Gaule Torignaise
Avec buvette et pâtisseries.
Pont Bénédicte, Torigny-sur-Vire.



SAM 22 | **Concours pétanque** | Association IDRIS
96 triplettes, Concours A B C, "Concours Accompagné"
Boulodrome, Torigny-sur-Vire.



SAM 22 et **DIM 23** | **Concours maître et chien** | Quateron's Club
Concours avec 2 juges regroupant 150 équipes maître/chien par jour. À **Giéville**.



JEU 27 | **Journée à la Michaudière** | Club de l'amitié de Guilberville



JEU 27 | **Don du sang** | EFS
Sous réserve de changements
De 15h00 à 19h00, Salle du château, Torigny-sur-Vire.

JUILLET



DIM 14 | **Fête nationale** | Torigny-les-Villes
Bal populaire et traditionnel feu d'artifice. Torigny-sur-Vire.



MAR 16 | **80ème anniversaire** | 35th Santa Fe Division In Normandy
Venue de la « National Guard Nebraska » pour le 80^{ème} anniversaire de la libération



MAR 16 | **Circuit des Matignon** | ES Torigni
Course cycliste

AGENDA

AOÛT



SAM 31 AOÛT | **Course cycliste** | ES Torigni
7 heures de courses cyclistes autour des étangs.
Étangs de Torigny-sur-Vire.

SEPTEMBRE



DIM 1^{er} SEPT | **Course cycliste** | ES Torigni
7 heures de courses cyclistes autour des étangs.
Étangs de Torigny-sur-Vire.



DIM 1^{er} | **Festival de la terre** | Jeunes agriculteurs de la Manche
Brectouville.



SAM 7 | **Forum des associations** | Torigny-les-Villes
De 9h à 13h, Château de Torigny-sur-Vire.



SAM 7 au **DIM 14** | **Voyage** | Club des retraités de Torigny-sur-Vire
Séjour à Piriac (Bretagne)
Info : 02 33 56 94 86.



DIM 17 | **Don du sang** | EFS
Sous réserve de changements
De 15h00 à 19h00, Salle du château, Torigny-sur-Vire.



SAM 21 et **DIM 22** | **Les journées Européennes du patrimoine** | Ministère de la Culture
Toute la journée, voir le site pour plus d'infos : journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr

OCTOBRE



SAM 26 | **Trail des Roches de Ham** | CACT
Trail annuel, Brectouville.



DIM 27 | **Repas poule au pot** | Club des retraités de Torigny-sur-Vire

NOVEMBRE



DIM 3 | **Repas des aînés** | Torigny-les-Villes
Salle des fêtes de Giéville.



MAR 17 | **Repas, gym, don du sang** | Club de l'amitié de Guilberville

HISTOIRE D'AUTREFOIS

LE TIMBRE DE L'HORLOGE DE L'HÔTEL DE VILLE

Le 19 août 1879, Monsieur HEDOUIN Victor, maire de Torgni-sur-Vire passe commande d'une horloge auprès de l'horloger Gourdin sise à Mayet (Sarthe), pour la somme de 1800 francs, ainsi que la restauration de l'horloge « Wagner » qui équipait précédemment l'hôtel de ville pour 600 frs.

L'entreprise Gourdin fabrique des horloges à Mayet (Sarthe) au 18 et 19^{ème} siècle. La saga des horlogers Gourdin va se terminer en 1932 et fût cédée à la famille LUSSAULT qui possédait des activités semblables dans la Vienne et en Vendée.

Le timbre figurant sur le bon de commande du 9 août 1879 est exposé dans le hall d'accueil de la mairie de Torgny-les-Villes.



Par traités du 19 août 1879
Expédiée le 6 septembre
Posée le 5 octobre 1879
Le 5 décembre reçu 600 frs
Le 12 février 1888 reçu 1800 frs

Torgni-sur-Vire (Manche)

Vendu à M. Victor Hédouin, Maire

- Une horloge de 1^{ère} qualité à heures et demie huit jours N°5 - châssis de 1mètre 15 - mouvement à gauche, renvoi droit ; levier en dessous - 8 rouleaux - Remontoir à la sonnerie, lentille N° 9 balancier tige en sapin. Petit cadran de 0,12 sur la châssis.
- Fourni un cadran de 1 mètre de diamètre en lave émaillée - entourage en fonte, minuterie N°4 - aiguilles noires.
- Un timbre de 60 kg monté sur une tige de fer qui sera fixée sur le toit du fronton de l'hôtel de ville.
- Deux renvois à roues d'angle
- Deux équerres. Une batterie de marteau.
- Cordes métalliques de 4mm et 6 mm.
- Deux poids en fonte 40 kg et 100 kg

Prix du tout qui me seront payés comptant1800 frs

- Réparation de l'ancienne horloge de l'hôtel de Ville pour être placée à l'église St Laurent (horloge de Wagner)
- Remis l'horloge à neuf ainsi que les deux rouages de minuterie et aiguilles.
- Les deux cadrans qui existent n'ont que 1mètre 30 de fond.
- Réparé le renvoi à trois roues et remis des fourchettes, les anciennes cordes ont servi.
- Fourni pour la nouvelle installation à l'église Notre-Dame et non St Laurent.
- Un fort renvoi à deux roues et à suspension trois poulies neuves.
- Deux équerres
- Deux marteaux plats de 3 kg chacun.
- 2 arbres de chacun 1 mètre, deux ponts, deux queues, tiges des marteaux,
- 14 mètres 50 de tringles fer creux ; 20 mètres de fils de fer, 1 flacon d'huile, deux raccords

La cloche pèse 300 kg

Prix 600 frs

Les frais de maçonnerie, menuiserie, serrurerie, charpente, échafaudages, ainsi que le transport, sont au compte de la ville.

Reconstitution du bon de commande du timbre

D'après le traité du 19 août 1879 l'ancien mécanisme Wagner (1850) a été posé dans le clocher de l'église Notre Dame. Celui-ci existe toujours et sera déposé pour être exposé dans la galerie Arthur Le Duc du Château.

L'horloge a vraisemblablement été démontée ou détruite, n'ayant pas d'archives pour en préciser l'époque. Seul subsiste le présent « timbre » de 60 kg restaurée en 2023 par la fonderie de cloche de Villedieu-Les-Poêles (50), ainsi que le cadran d'un mètre de diamètre en lave émaillée entourage en fonte qui se trouve actuellement sur le clocher de l'église Notre-Dame.



Timbre restauré, exposé actuellement au château de Torgni-sur-Vire

INFORMATIONS PRATIQUES

ÉTAT CIVIL 2023

	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023				TOTAUX
	Torigny-les-Villes	Guilberville	Giéville	Brectouville	
Naissances	15	16	3	1	35
Mariages	14	1	0	0	15
Décès	60	8	8	0	76
PACS	9	5	6	1	21

RESTAURATION DU BOCAGE

Avec le soutien de l'Agence de l'eau, de la Région et de l'Union européenne, Saint-Lô Agglo développe un programme de restauration du bocage afin, notamment, de préserver la ressource en eau et de conforter cet élément fort de l'identité paysagère du territoire.

Dans ce cadre, la plantation et la restauration de haies, principalement sur talus, sont entièrement prises en charge pour les exploitants agricoles, les particuliers et les collectivités volontaires.

6,4
km

ont été plantés
durant l'hiver
2022-2023

17,7
km

de haies vont être
créées ou restaurées
cet hiver.

Vous souhaitez vous aussi planter ou restaurer une ou plusieurs haies bocagères sur votre terrain ? Contactez dès maintenant les techniciens bocage de Saint-Lô Agglo au 02.14.16.30.70.



COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

La facture pour 2023 sera envoyée en janvier/février

Tous les foyers du territoire usagers du service de collecte et valorisation des déchets vont recevoir leur redevance d'enlèvement des ordures ménagères (facture) à payer pour l'année 2023 en janvier et février 2024.

À NOTER

- Les foyers ayant opté pour la mensualisation l'année dernière recevront en janvier la dernière mensualité et la part variable (s'il y en a une)
- Les professionnels ne sont pas concernés puisqu'ils règlent leur redevance une fois par trimestre au réel
- Les locataires de Manche habitat règlent directement à Manche habitat

À savoir : Facilitez le paiement de votre redevance, optez pour la mensualisation !

Cette option gratuite, permet de payer votre redevance en 10 fois, sans frais supplémentaires.

Pour l'année 2024 : inscrivez-vous à la mensualisation avant le 15 décembre 2023

⇒ Inscription sur le site de l'Agglo : saint-lo-agglo.fr

RAMASSAGE DES DÉCHETS

Sortir son bac
LA VEILLE
du ramassage !





Qui sommes-nous ?

01

Contexte

Créée par arrêté du Garde des Sceaux, à la suite de la fermeture du tribunal d'instance de Saint-Lô en 2009, la MJD accompagne la réforme de la carte judiciaire, en assurant une présence judiciaire de proximité dans le bassin Saint-Lois. Elle ouvre le 4 février 2013, et devient un point d'accès polyvalent à la justice pour le justiciable en 2016 avec la création du SAUJ (Service d'accueil unique du justiciable).

02

Organisation

La maison de la justice et du droit est l'illustration d'un partenariat entre institutions, en vue de répondre à un besoin d'intérêt général.

Un responsable mis à disposition par l'Agglomération de Saint-Lô, et un greffier, mis à disposition par le tribunal judiciaire de Coutances, y travaillent conjointement, avec l'assistance d'un service civique recruté par l'ACJM.

Le service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) permet d'orienter les demandes et d'éviter des déplacements au siège du tribunal judiciaire.

Les permanences juridiques sont assurées via un réseau d'accès au droit coordonné par le CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit) de la Manche.

Un personnel permanent

Une aide juridique de proximité gratuite

Une équipe composée d'un responsable, d'un greffier et d'un service civique reçoit gratuitement et sans rendez-vous.

Le personnel permanent informe et renseigne juridiquement de manière confidentielle dans tous les domaines du droit.

Une réelle pluridisciplinarité

La réorientation vers les structures extérieures adaptées aux différents contentieux fait partie intégrante du quotidien des personnels de la MJD.

Cette pluridisciplinarité s'illustre de surcroît par la mise à disposition de bureaux pour des permanences juridiques.

Nombres de personnes renseignées



Source : Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) - Agglomération de Saint-Lô

De nombreuses permanences

Une justice de proximité

- L'**ACJM** (association d'aide aux victimes, citoyenneté, justice et médiation) écoute et accompagne toute personne victime d'infraction;
- Les **délégués du procureur** notifient les mesures alternatives aux poursuites pénales ;
- La **Protection Judiciaire de la Jeunesse** et le **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation** de la Manche assurent le suivi et l'aide à la réinsertion des mineurs et majeurs dont ils ont la charge.

L'accès au droit

- L'**avocat** reçoit dans tous les domaines du droit ;
- Les **notaires** informent sur les successions, donations, filiation, etc... ;
- L'**ATMPM** (Association tutélaire des majeurs protégés de la Manche) et l'**UDAF** (Union départementale des associations familiales) informent sur les mesures de protection ;
- Le **CTRC** (Centre technique régional de la consommation) propose une information sur le droit des consommateurs.

La voie de l'amiable

- Le **conciliateur de justice** tente de régler à l'amiable les litiges d'ordre civil entre particuliers, artisans ou entreprises.
- La **médiation familiale** permet de recréer un lien entre les personnes en situation de conflit ou de rupture familiale par l'intervention d'un tiers.

Une MJD qui évolue

Les particularités de la MJD de Saint-Lô

L'**écrivain public** assure la rédaction, la réécriture, ou la correction de documents juridiques.

Le **PAPE** (point d'accès pour la protection de l'environnement) a été inauguré le 19 juillet 2021 avec l'objectif d'informer et d'orienter les citoyens sur des sujets liés à la protection de l'environnement

La MJD en chiffres Le bilan des 10 années



63 237 usagers accueillis



44 339 renseignements juridiques délivrés par le personnel permanent



18 898 orientations vers les intervenants de la MJD



16 tutorats de volontaires en service civique

Localisation

2, rue de la laitière normande
50000 Saint-Lô

Tél : 02.33.72.87.20



Plus d'information sur :

www.saint-lo-agglo.fr
www.ca-caen.justice.fr

3039

Le numéro Unique d'Accès au Droit pour trouver le point-justice le plus proche de chez soi

CLUB INCLUSIF : L'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS SPORTIFS À L'ACCUEIL DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Un programme novateur pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024

Saint-Lô Agglo s'engage en 2024 dans le programme Club inclusif aux côtés du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF). Notre volonté, développer l'offre de pratiques sportives à destination des personnes en situation de handicap sur notre territoire en proposant aux clubs de s'y sensibiliser.

Club inclusif est un projet d'envergure qui s'inscrit dans l'Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques. Il doit permettre aux clubs d'être formés, sensibilisés et accompagnés pour accueillir dans des conditions optimales des publics à besoins spécifiques.

Jeudi 1^{er} février a débuté le programme Club inclusif sur l'Agglo. Une trentaine de dirigeants et encadrants de clubs sportifs volontaires participent à des temps théoriques et pratiques dédiés à l'accueil de personnes en situation de handicap dans leurs structures respectives.

Chaque club bénéficiera ensuite d'un accompagnement individualisé de 6 mois, réalisé par les Comités départementaux handisport et du sport adapté, pour leur permettre la construction d'un projet d'accueil qui leur soit spécifique.

Avec une personne sur deux en situation de handicap qui ne pratique jamais d'activité sportive, l'agglomération de Saint-Lô entend grâce au programme **Club inclusif** apporter une réponse territoriale à ce constat.

12 CLUBS VOLONTAIRES

Engagée en faveur du « sport pour tous » et de l'inclusion en générale dans le cadre de son projet éducatif social local, Saint-Lô Agglo s'est intégrée dans ce dispositif Club inclusif.

Le Club inclusif est composé de 12 clubs volontaires souhaitant s'engager dans l'accueil de personnes en situation de handicap.

- Club nautique du pays de Saint-Lô
- Francs archers d'Agneaux
- Les Léopards – softball à Saint-Gilles
- L'ASEV canoë-kayak à Condé-sur-Vire
- Le judo club d'Agneaux
- L'Olympique club d'Agneaux – tennis de table
- Le golf de Saint-Lô
- Le club alpin français vallée de la Vire escalade à Saint-Lô
- ASPTT Saint-Lô Section Badminton
- Stade Saint-Lois haltérophilie à Saint-Lô
- Condé sports – football à Condé-sur-Vire
- Saint Jean Sport – football à Saint-Jean-d'Elle

Club inclusif est financé en totalité par Saint-Lô Agglo.

Club inclusif



Le dispositif Club inclusif, c'est quoi ?

Club inclusif est un programme de sensibilisation lancé en décembre 2022 par le Comité Paralympique et Sportif Français.

Son objectif est simple : sensibiliser 3 000 clubs sportifs à l'accueil des pratiquants en situation de handicap à l'horizon de la saison sportive 2024/2025.

Aujourd'hui, en France, plus de 12 millions de personnes sont en situation de handicap. La pratique des activités physiques et sportives est un droit pour tous, mais la réalité est que l'offre sportive adaptée aux personnes en situation de handicap est encore insuffisante en France.

Seulement 1,4% des clubs sportifs se disent en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap. En moyenne, une personne en situation de handicap doit parcourir 50 km pour pratiquer un sport de son choix dans un club.

Face à ce constat, le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), avec le soutien actif de l'État, a décidé de sensibiliser 3 000 nouveaux clubs à l'accueil des personnes en situation de handicap avec le programme Club inclusif.

Un projet mené en collaboration avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et les fédérations françaises Handisport (FFH) et du Sport Adapté (FFSA).

Un programme novateur dans le cadre de l'héritage des Jeux de Paris 2024

Les Jeux Paralympiques sont une opportunité unique d'accélérer le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap (PSH). Il doit permettre aux clubs sportifs d'être formés, sensibilisés et accompagnés pour accueillir dans des conditions optimales des publics à besoins spécifiques.



Pour le CPSF, cet héritage doit d'abord permettre de **développer la pratique sportive régulière de chacun(e), et en particulier des publics qui sont aujourd'hui éloignés du sport.**

Les personnes en situation de handicap ne pratiquent pas suffisamment de sport alors même qu'il existe une pratique adaptée à chacun.

Un programme clé en main

Chaque projet naît d'un partenariat et permet d'accélérer et d'enrichir l'offre de pratiques sportives sur le territoire.

Le CPSF et ses partenaires mettent en œuvre le programme quand il revient aux collectivités territoriales de mobiliser les clubs de leur territoire. C'est la rencontre entre l'expertise territoriale et parasportive qui fait le succès du dispositif Club inclusif.

Au travers de l'accompagnement, chaque club peut être orienté s'il le souhaite vers des formations complémentaires certifiantes dispensées par la FFH, la FFSA ou une fédération sportive délégataire.

Cet accompagnement porte sur trois grandes thématiques :

- La mise en place d'un ou plusieurs créneaux de pratiques ;
- La recherche de pratiquants ;
- La recherche de financement et d'équipements.
- Club inclusif est un programme qui nécessite l'engagement d'une collectivité locale et de clubs.

Une session Club inclusif comprend :

- La sensibilisation de 12 clubs maximum
- Un programme à double entrée pour les dirigeants et les encadrants
- Des temps théoriques et des temps de rencontre avec le public
- Un accompagnement personnalisé de 6 mois pour la mise en place du projet de club

Qui est concerné ?

Les collectivités locales sont des partenaires essentiels du programme Club inclusif. Ce sont elles qui impulsent la mise en place d'une session sur leur territoire. Ce programme clé en main s'intègre à leurs politiques sportives et permet d'obtenir des résultats concrets répondant aux besoins des administrés en situation de handicap. L'implication de la collectivité dans la mise en œuvre est fondamentale.



CHIFFRES-CLÉS :

3000 C'est le nombre de clubs à former à l'horizon 2024.

12 C'est le nombre maximum de clubs impliqués dans chaque projet.

6000 € C'est le coût tout compris d'une session pour une collectivité ou un groupement de collectivités

12 millions C'est le nombre de personnes en situation de handicap en France

1,4% C'est le pourcentage de club qui se déclarent prêt à accueillir des personnes en situation de handicap dans leur club en France

50 km C'est la distance moyenne que doit parcourir une PSH pour trouver un club prêt à l'accueillir dans la pratique de son choix.

Avec l'accompagnement du CPSF, la collectivité locale planifie une ou des sessions du programme Club inclusif, mobilise ses clubs et renforce sa politique en faveur du sport pour les personnes en situation de handicap.

Club inclusif est ouvert à tous les **clubs affiliés à une fédération sportive**. Il n'y a aucun prérequis, ni aucune obligation d'engagement post-programme. Club inclusif est un programme fondé sur le volontariat qui vise à donner une impulsion, et engage le club dans une démarche d'accueil d'un nouveau public. Il est une première étape dans l'accueil de pratiquants en situation de handicap. Il se veut complémentaire des autres formations fédérales. C'est une ouverture à 360° vers tous les publics en situation de handicap et pour toutes les pratiques. Il se positionne en amont des différentes formations fédérales qui permettent ensuite une spécialisation par public ou par discipline.

Qu'est-ce que l'inclusion ?

L'inclusion est à différencier de l'intégration, c'est le fait de ne pas exclure quelqu'un.

La volonté du CPSF avec ce dispositif est de **sensibiliser les clubs aux pratiques sportives adaptées à chaque type de handicap et d'avoir la capacité d'accueillir toutes les personnes en situation de handicap.**

Chaque club participant est libre de créer un nouveau créneau de pratique dédié à pratiquer entre pairs, c'est-à-dire entre personnes en situation de handicap, où à accueillir au sein de créneaux déjà existants.

⇒ **Pour plus d'informations : www.club-inclusif.fr**

AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Dans le cadre de l'Opah, Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat de Saint-Lô Agglo, vous pouvez bénéficier d'aides et d'un accompagnement gratuit du CDHAT pour la rénovation énergétique de votre logement. Ce dispositif concerne les 61 communes du territoire.

Vous habitez Torigny-les-Villes ça vous concerne aussi !

⇒ Retrouvez tout le détail par ici : www.saint-lo-agglo.fr/fr/aides-la-renovation-de-lhabitat.



Montant des travaux TTC	52 000 €
MaPrimeRénov' + Bonification	34 500 €
Région	4 000 €
Département	500 €
Saint-Lô Agglo	500 €
Total	39 500 €

Gain
énergétique
4
étiquettes

76%
de subventions
Exemple de
financement 2024

Contactez le CDHAT,
opérateur mandaté,
pour tout savoir sur les aides
dans le cadre
de l'OPAH de Saint-Lô Agglo

02 33 75 62 40



RENSEIGNEMENTS PERMANENTS

CDHAT

210 rue Alexis de Tocqueville
Parc d'Activités du Golf
50000 SAINT-LÔ
02 33 75 62 40

Mairie de Torigny-les-Villes

Sans rendez-vous

Le 4^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h

Mairie de Torigni-sur-Vire
Place Charles de Gaulle

